



Décès de mon père

Par Mag 89

Mon père vient d'être retrouvé mort chez lui, le corps est resté une semaine dans son appartement, les aides à domicile, qui passent 2 fois par semaine ont signalé à la cadre le fait qu'il n'ouvrait pas, dès la première fois, celle-ci n'a rien fait, n'a pas prévenu les pompiers, sous prétexte que cette semaine-là, elle était seule au bureau et donc débordée. Résultat mon père a sans doute agonisé après une chute. Que puis-je faire ? De plus sa curatelle nous a prévenu par mail. Est-ce normal ? Merci à ceux qui prennent le temps de lire. Bonne journée

Par kang74

BONJOUR

Si chaque fois qu'un client n'était pas chez lui pour la prestation il fallait appeler les pompiers pour qu'ils défoncent la porte cela reviendrait cher à l'organisme .
Les personnes âgées, cela passe souvent par des hospitalisations d'urgence , ce pourquoi une absence d'une semaine n'alerte pas .
Elle n'a pas alerté les pompiers car elle n'a pas à le faire .
C'est plutôt à sa famille, de s'alerter quand la personne ne répond pas et d'anticiper en ayant le double des clés ...

La curatelle a fini sa mission le jour du décès et n'a aucune obligation d'informer qui que ce soit .
Si la famille ne s'en inquiète pas , elle peut découvrir le décès des années après .

Par ITERNITY1979

Bonjour

Je vous souhaite bon courage dans ce moment difficile.

Dans leur contrat il n'est pas demandé aux aides d'appeler les secours si une personne ne répond pas, si une personne le fait cela reste exceptionnel (si elle connaît par exemple la personne depuis longtemps et sa habitude
Par exemple)
Sinon on pourrait aussi attendre ça d'un gardien, d'un facteur etc?

Cela explique l'augmentation des sociétés qui proposent des médaillons à porter par les personnes âgées ou invalides et qui font appel aux secours en cas de chute notamment.

Ines